

Phase I du GAPC

Repenser le recyclage des emballages plastiques

Solutions vers une plus grande circularité au Québec et au Canada



GRUPE D'ACTION PLASTIQUES CIRCULAIRES
CIRCULAR PLASTICS TASKFORCE

Qui est le GAPC?



OBJECTIF

Optimiser la gestion des plastiques tout au long de la chaîne de valeur du recyclage, grâce à un meilleur alignement entre les centres de tri, les recycleurs et les besoins des différents marchés finaux, pour le plastique recyclé post-consommation.

130+ entrevues

avec des membres de la chaîne de valeur du plastique au Québec ont été effectuées

ENTRE AVRIL ET DÉCEMBRE 2020.

5 grands constats



Il existe une forte demande pour les plastiques recyclés, mais celle-ci n'est pas alignée sur l'offre.



Ce désalignement est exacerbé par un manque de communication entre les membres de la chaîne de valeur.



Assurer le captage de chaque plastique dans le bon ballot de façon constante est un défi qui doit prendre en compte la variété des types de plastique.



La situation actuelle diffère selon les plastiques, leur forme, leur taille et leurs propriétés. La solution unique n'existe pas.



Le taux de rejet élevé associé aux ballots provenant des centres de tri est un enjeu majeur pour les conditionneurs.

5 essais de simulation



CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

des ballots de centres de tri en temps réel



DÉVELOPPEMENT

de spécifications à l'intention du CDT par la chaîne de valeur



VALORISATION

des rejets de conditionnement



DÉSODORISATION

de résines recyclées



UTILISATION

d'un modèle d'optimisation pour le conditionnement du PET thermoformé

Recommandations



01

Spécifier les besoins des marchés aux recycleurs et aux centres de tri et établir des normes de qualité claires pour les ballots;

02

Établir des ententes à long terme entre les membres de la chaîne de valeur pour stabiliser les marchés locaux (approvisionnement, débouchés, qualité, etc.), augmenter la compétitivité de la résine recyclée à long terme et favoriser les investissements;

03

Mettre en place des incitatifs financiers à la production de ballots de plastiques de qualité (échelle de prix en fonction du niveau de contamination, programmes gouvernementaux, etc.);

04

Travailler, en collaboration avec Santé Canada, à la simplification du processus d'obtention du grade alimentaire pour les plastiques postconsommation issus de la collecte sélective;

05

Effectuer le suivi des pratiques en émergence au chapitre de la traçabilité et soutenir la mise en place d'un système rigoureux et harmonisé, notamment afin de pouvoir certifier le contenu recyclé;

06

Mettre en place des incitatifs favorisant l'utilisation accrue de résines recyclées (écomodulation, exemptions fiscales, politiques d'approvisionnement, etc.);

07

Favoriser une plus grande synergie au sein de la chaîne de valeur et mettre en place des lieux d'échanges et de communication entre les acteurs de l'industrie;

08

Tester la faisabilité technique et économique du surtri des ballots de plastiques postconsommation afin de modéliser les meilleures pratiques à mettre en place (configuration, localisation, logistique, etc.);

09

Communiquer les limites des processus actuels de collecte, de tri et de recyclage aux fabricants et aux détenteurs de marques afin de favoriser les bonnes pratiques en écoconception et en recyclabilité.



10

Évaluer, en tenant compte des conditions géographiques, économiques et de marché, les types de ballots de plastique devant être produits par les différents centres de tri;

11

Établir un contrôle de la qualité en temps réel des ballots sortants, afin d'assurer l'atteinte continue des critères de qualité requis par les acheteurs.



12

Explorer des synergies entre recycleurs pour faciliter une plus grande valorisation des rejets de recyclage dans une logique de symbiose industrielle.

13

Investir dans le développement de débouchés alternatifs (recyclage chimique, fabrication de matériaux composites, valorisation énergétique, etc.) pour éviter l'enfouissement des plastiques plus difficiles à recycler et des rejets ultimes de recyclage.



14

Mettre en œuvre les meilleures pratiques en écoconception et en recyclabilité chez les détenteurs de marques et les fabricants d'emballages;

15

Augmenter le taux de contenu recyclé des produits mis sur le marché;

16

Développer des modèles d'affaires innovants entre les joueurs du marché et les autres acteurs de la chaîne de valeur (boucles fermées, intégration verticale, coentreprises, etc.).



17

Mettre à l'épreuve de nouvelles technologies de tri (intelligence artificielle, tri optique, robotique, etc.) et améliorer les procédés existants afin d'optimiser le captage des plastiques et le rendement des opérations, et ce, en tenant compte de la diversité des caractéristiques physiques des emballages plastiques entrants (format, densité, couleurs, etc.).



18

Promouvoir l'utilisation d'un grade de résine intermédiaire afin d'assurer l'utilisation des résines recyclées de grade alimentaire pour les usages qui l'exigent, et dissocier la notion selon laquelle le grade recyclé alimentaire est l'unique gage de qualité.

Phase II

La deuxième phase du projet commencera à l'automne 2021. À travers cette phase, le GAPC soutiendra le déploiement de plusieurs projets pilotes en centres de tri et chez des recycleurs pour améliorer concrètement, à court terme, la qualité des matières sortantes et le taux de recyclage de l'ensemble des emballages plastiques postconsommation.